

Procès verbal
Saison 2025-2026

**ENSEMBLE
PV N° 728 DU
6 novembre 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 30 OCTOBRE 2025 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présents : Mmes BRAULT Annie - STRAPPAZZON Laurie

MM. - BOULORD Jean Marc - BUOSI Bernard – COCHARD Jean Luc - LOSA Jean Michel - MALLET Marc - MAZZOLENI Laurent - SOZET Jean Louis - NURIT Fabien - TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel - VEYRET Bernard -THEVENIN Cyril.

Excusés :

MM. BARATIER Thierry - BOURGEOIS Samuel - CHASSIGNEU Guy– LABROSSE Alexandre- MONIER Patrick- MONTMAYEUR Marc

Assistent : Mme DA ROCHA Elisabeth – MM CARRETERO Christophe et LAZAMI Fouad

ORDRE du jour :

- 1. Approbation du PV du Comité de Direction du 2 octobre 2025**
- 2. Courriers et informations diverses**
- 3. Réunions des commissions lundi 10 nov. - Fermeture Noel**
- 4. Délégation Iséroise à l'AG de Ligue**
- 5. Retour sur la réunion commission des Présidents**
- 6. Nomination Président de la CDA**
- 7. Etude des vœux**
- 8. Présentation des comptes – Mandat commissaire aux comptes à échéance**
- 9. Questions diverses**

Ouverture de séance à 18h30

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 2 octobre 2025

Il n'y a pas d'objections, le Comité du 2 octobre est approuvé à l'unanimité

2. Courriers et informations diverses

Intervention du Président :

Quelques rappels :

- L'Assemblée Générale d'été 2026 aura lieu à St CHEF, le 26 juin.
- Le GF38 propose 2 places par match sur la saison, les membres du Comité intéressés sont invités à en faire la demande

- Le 17 novembre l'équipe de France Espoirs joue de nouveau au stade des Alpes contre les îles Féroé à 21h, quelques places sont offertes aux membres du District, se rapprocher du Président.
De plus, la FFF va nous envoyer 1000 flyers à distribuer, tous les membres du comité sont mis à contribution.
- Le Président propose d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale une présentation du projet fédéral de la DTA relatif au carton blanc, afin de connaître l'avis des clubs sur ce sujet. Le Comité valide cette proposition.
- Il propose également une intervention de M.Mallet concernant la nouvelle version de la FMI . Ces interventions se devront toutefois être brèves.
- Le Président fait un rapide compte rendu de la dernière réunion de l'ANPDF du 11 oct
- Il a été abordé :
 - o Mise en œuvre du carton blanc voire le carton violet dans certains districts, le district de Lyon et du Rhône en l'occurrence
 - o Naming des compétitions, il reconnaît qu' en auvergne Rhône Alpes nous ne sommes pas champions à ce sujet.
 - o FAFA nouveaux critères d'éclairage « LED »
 - o Problème des faux réseaux sociaux, transmis à la juridique de la FFF
- Le Président rappelle l'achat de tablettes pour les clubs et pour les formations FMI au nombre de 200 pour un coût de 40 000 euros environ. Une première livraison vient d'être livrée. Elles seront remises à l'AG à tous les clubs ayant une compétition avec FMI.
- Le Président informe d'un projet d'accompagnement des dirigeants dans la gestion et la sécurisation du club. 3 rendez-vous de 2 heures seront organisés avec les présidents de clubs, animés par notre avocat conseil, Florent Dousset. Ces réunions auront lieu en janvier pendant la trêve. Fabien Nurit apprécie cette initiative qu'il estime nécessaire car beaucoup de présidents de clubs n'ont pas de formation spécifique à cette gestion.
- Rencontre avec l'entreprise Pasquier, renouvellement du partenariat.
- Catégorie vétérans, en raison d'un flou concernant cette compétition, un règlement spécifique sera établi. Il est précisé que seules les licences foot libre seront autorisées à participer en catégorie Vétérans et ce à partir de janvier. Des contrôles seront effectués par la commission des règlements.
- Les amendes relatives à la non-présence des joueurs remplaçants sur les FMI seront effectives à compter du 1er novembre. Jusqu'à cette date, les amendes mentionnées dans le PV des règlements avaient un caractère préventif et dissuasif.
- Intervention de Cyril Thevenin concernant les amendes pour modification de FMI après clôture, il estime que les arbitres assistants ne devraient pas être amendés car ne signent pas la FMI, seul l'arbitre centre et clubs en sont responsables.
Il lui est rappelé que Le règlement précise que les 2 clubs et tous les officiels sont sujets à l'amende.
- Le Président fait un point sur les licences, le nombre est en baisse notamment sur le foot d'animation et les U12 U13, perte en féminines également. Des pistes sont avancées.
- Commission juridique : réintégration de MM. Boulord et Vachetta au sein de cette commission.

Courriers :

- Courrier de remerciement de Mme Suzanne Montpied et de sa famille pour le soutien apporté par le District suite du décès de son frère, M. Roger Garcin.
- Courrier du CDOS : 1^{ère} Edition de la cérémonie des Talents du sport Isérois, le 2 décembre à la maison du Rugby à Montbonnot. Mise en avant des moins de 25 ans, les

membres du Comité sont chargés de communiquer avec les clubs afin de pouvoir envoyer des « talents »

- Journée des bénévoles à Clairefontaine – 7 et 8 mars 2026

Cette édition de la Journée des bénévoles coïncide avec la Journée de la femme. Le président propose, pour cette occasion, de limiter la participation exclusivement aux bénévoles féminines. Il rappelle également les critères d'éligibilité à cet événement.

- L'Édition annuelle de Toutes Foot est lancée.
- Le président fait lecture d'un courrier anonyme qui relate des faits menaçants de la part de certaines équipes et qui s'étonne que le district ne fait rien à leur encontre, ce courrier à caractère plutôt sectaire et raciste laisse les membres du comité sans voix et ne donnera lieu à aucune suite !
- Courrier d'un parent alertant que le dossier de sous classement de son fils tarde à être traité, le président a pris en charge personnellement cette demande en se rapprochant du service compétent de la FFF afin que cette licence soit enfin validée. Chose faite.
- Courrier de Reventin : le club sollicite un aménagement ou un décalage de la date du championnat de la Pentecôte, celle-ci coïncidant avec leur grand tournoi annuel Solida Foot, organisé au profit de l'association APPEL.

Après un tour de table, le comité directeur conclut que la date du championnat de la Pentecôte sera **maintenue**.

- Courrier de Reventin : Le club de Reventin exprime son étonnement face au manque de soutien du District suite au tragique décès du gardien de l'équipe d'Estrablin dans leur vestiaire. L'équipe, profondément choquée par cet accident, aurait apprécié un signe de soutien.

Le président a contacté le club pour expliquer les démarches entreprises par le District auprès d'Estrablin, tout en reconnaissant qu'il n'avait pas envisagé que le club de Reventin puisse également être affecté par cet événement.

- Invitation de St Geoire en Valdaine au 32eme Salon des vins et produits du terroir adressée au Président.
- Invitation de la mairie de Biliu à la nouvelle dénomination du stade de foot de Biliu le samedi 22 novembre à 11h. Annie Brault, Jean Marc Boulord et Michel Vachetta représenteront le District.
- Invitation de St Hilaire de la Cote à l'inauguration des vestiaires le 15 novembre, Guy Chassigneu représentera le District.
- Candidatures Délégués : José Tapia ancien arbitre, et Djadouri Karim, transmis à la commission de délégation
- Courrier de démission de Patrick Destras de ses fonctions d'arbitres. Remerciements pour services rendus.
- Le club d'OND prépare une matinée de prévention pour ses jeunes joueurs le 26 janvier avec l'intervention de gendarmes de la Verpillière. Jean Michel Losa représentera le District.
- Le Président fait lecture d'un courrier préparé par nos techniciens concernant des rappels sur les lois du jeu et le fonctionnement de U6 à U13, destiné à l'ensemble des clubs, ce courrier sera envoyé à tous les présidents de clubs.

3. Réunions des commissions lundi 10 nov. - Fermeture Noël

- **Le Président rappelle** que le 11 novembre étant un jour férié, les commissions devront se réunir la veille : lundi 10 novembre afin de ne pas décaler le travail

administratif qui s'en suit (rédaction des procès-verbaux, transmission des décisions, etc.).

- **Fermeture des Bureaux du District** : du mercredi 24 décembre fin de matinée jusqu'au samedi 3 janvier.

4. Délégation Iséroise à l'AG de Ligue du 20 déc. en visio

CANDIDATS	FONCTION	TITRE	OUI -NON
GIROUD-GARAMPON Hervé	PRESIDENT	TITULAIRE	
BOULORD Jean Marc	jmboulord@orange.fr	TITULAIRE	
MALLET Marc	marc.mallet38@gmail.com	TITULAIRE	
BRAULT Annie	br.annie@free.fr	TITULAIRE	
MONTMAYEUR Marc	marco.montmayeur@orange.fr	TITULAIRE	
VACHETTA Michel	michel.vachetta@gmail.com	TITULAIRE	
TRUWANT Thierry	ttruwant@isere.fff.fr	TITULAIRE	
SOZET Jean-Louis	jlsozet.dif38@gmail.com	TITULAIRE	
LOSA Jean Michel	losajm@orange.fr	TITULAIRE	
MAZZOLENI Laurent	mazzo@aliceadsl.fr	TITULAIRE	
COCHARD Jean Luc	jean-luc.cochard2@wanadoo.fr	SUPPLEANT	
NURIT Fabien	fabien.nurit@orange.fr	SUPPLEANT	
VEYRET Bernard	bernard.veyret22@gmail.com	SUPPLEANT	

5. Retour sur la réunion commission des Présidents

Présentée par Bernard Veyret et Fabien Nurit

La réunion du 13 octobre a rassemblé 8 présents, 2 excusés et 5 absents. L'ordre du jour a porté principalement sur les réunions d'avant saison.

Points principaux retenus :

- Les éducateurs sont globalement motivés pour participer aux réunions d'avant saison.
- La discussion sur l'arbitrage est appréciée, mais il a été noté que trop d'attention a été portée sur les sanctions ; il serait préférable de mettre davantage l'accent sur le positif.
- Ces réunions permettent aux coaches de se rencontrer et de communiquer afin de prévenir d'éventuelles dérives comportementales.
- Les retours indiquent une satisfaction sur le niveau de l'arbitrage.
- Il est souhaité que les coaches et les arbitres soient davantage alliés que rivaux, avec une communication préalable avant les matchs. Expliquer les attitudes à avoir et les postures toujours en prévention de .. pour que ces 2 postes soient de vrais alliés dans le match.

La prochaine réunion aura lieu le 24 novembre, elle se portera sur les calendriers en général.

6. Nomination Président de la CDA

Suite à la démission de M. Youssef N'AIT DRISS de la présidence de la CDA, ses membres réunit le 21 oct.2025 proposent au comité de direction la présidence à M. Fouad LAZAMI, ici présent qui prend un temps de parole pour se présenter.

Les membres du Comité votent à l'unanimité Fouad Lazami Président de la CDA

7. Etude des vœux

1 seul texte est présenté

Nouveau Règlement U15

Présenté et argumenté par Michel Vachetta et Laurent Mazzoleni

Ancien texte	Nouveau texte
Chapitre 3 - Championnat U15 à 11	Chapitre 3 - Championnat U15 à 11
Pour les Poules (à 11) en 2 phases le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est calculé à l'issue de chaque phase et remis à zéro pour la phase suivante	Pour les poules en 1 phase, le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est calculé sur l'ensemble de la saison. Pour les poules en 2 phases, le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est calculé à l'issue de chaque phase et remis à zéro pour la phase suivante.
Article 11 – Composition La composition des poules de ces 3 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées et descentes publiée sur le site du district de l'Isère.	Article 11 – Composition La composition des poules de ces 4 niveaux est réalisée suivant le tableau des montées / descentes publié sur le site du district de l'Isère.
11-1 3 niveaux en phase 1, 4 niveaux en phase 2 1. D1 : 2 poules de 12 équipes 2. D2 : championnat en deux phases 3. D3: championnat en deux phases 4. D4 : uniquement en phase 2	11-1 : Niveaux 1. D1 : 1 poule de 12 équipes dans un championnat en 1 phase. 2. D2 : 2 poules de 12 équipes dans un championnat en 1 phase. 3. D3 : 4 poules de 9 équipes dans un championnat en deux phases, 4 matchs à domicile, 4 matchs à l'extérieur. 4. D4 : X poules de 9 équipes dans un championnat en deux phases 4 matchs à domicile, 4 matchs à l'extérieur.
11-2 –Répartition des équipes dans le niveau Un club engageant plusieurs équipes ne peut avoir qu'une équipe par niveau sauf en D3 Phase 1 et D3	11-2 –Répartition des équipes dans le niveau Un club engageant plusieurs équipes ne peut avoir qu'une équipe par niveau sauf en D4.

D4 phase 2.

11-3 - Accession en Ligue :

1-Les équipes terminant à la 1^{ère} place des 2 poules de D1 accèdent au championnat de ligue suivant la répartition suivante : Le meilleur 1^{er} des 2 poules accède au championnat U16 dernier niveau et l'autre premier, au championnat U15 dernier niveau. Dans le cas où le meilleur premier ne peut accéder au championnat U16 dernier niveau de ligue du fait de la présence d'une équipe de son club à ce niveau, il accède au championnat de ligue U15 dernier niveau et l'autre premier accède en U16 dernier niveau.

Dans le cas où cette répartition ne peut se réaliser, la commission sportive étudie le cas et fait une proposition au comité de direction pour validation.

2- Pour déterminer l'équipe qui accède au championnat de ligue U16 dernier niveau

2-1 Le départage est établi sous la forme d'un mini championnat entre les 4 premiers de chaque poule dont le classement a été impacté par le Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

2-2. En cas d'égalité de points, les critères de départage sont la différence de buts marqués et de buts encaissés dans ces matchs de ce mini championnat.

2-3. En cas de nouvelle égalité, la meilleure attaque du mini-championnat.

2-4. En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant obtenu le plus de points sur terrain adverse dans le mini championnat. Le club dont l'équipe accède au championnat de ligue U16 dernier niveau peut demander le maintien d'une équipe en U15 D1.

Le maintien d'une équipe en D1 par le club accédant en U16 ligue dernier niveau entraîne une descente supplémentaire de D1 en D2.

Dans ce cas, le club doit confirmer par mail à la commission sportive, le maintien d'une équipe dans le championnat D1 dans les 8 jours suivant l'officialisation de son accession en U16 dernier niveau

11-3 - Accession en Ligue : D1-

Montées réglementaires	U16 dernier niveau	U15 dernier niveau, dans l'ordre de priorité :
	1 ^{er}	2 ^{ème}
Le 1 ^{er} ne peut pas monter en U16.	2 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 3 ^{ème} ou le 4 ^{ème} ou le 5 ^{ème} ou le 6 ^{ème}
Les deux premiers ne peuvent pas monter en U16	3 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} ou le 4 ^{ème} ou le 5 ^{ème} ou le 6 ^{ème}
Les trois premiers ne peuvent pas en U16	4 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} ou le 3 ^{ème} ou le 5 ^{ème} ou le 6 ^{ème}
Les 4 premiers ne peuvent pas monter en U16	5 ^{ème}	le 1 ^{er} ou le 2 ^{ème} ou le 3 ^{ème} ou le 4 ^{ème} ou le 6 ^{ème}

3 –En cas d'impossibilité d'accession en ligue d'une de ces deux équipes ayant terminées à la 1ère place de leur poule, il est procédé au départage des deux équipes terminant à la seconde place des deux poules de D1, suivant la procédure indiquée aux alinéas 2-1, 2-2, 2-3, 2-4.

4- En cas d'impossibilité d'accession des deux équipes ayant terminées à la 1ère place de leur poule, ce sont les seconds de poule qui accèdent en ligue et sont départagées suivant la procédure indiquée à l'article 2-1, 2-2, 2-3, 2-4.

5- Dans le cas où un de ces deuxièmes de poule ne peut accéder aux championnats de ligue, c'est le meilleur des deux équipes terminant à la 3ème place qui pourra bénéficier de cette accession, en application de la procédure indiquée à l'article 2-1, 2-2, 2-3, 2-4.

6- Dans le cas où les 2 premiers ou les 2 deuxièmes ne peuvent pas monter on prendra les 2 troisièmes.

11-4 – D2, D3 et D4 :

PHASE 1

- D2 : 5 poules de 6 équipes en match aller-retour
- D3 : X poules de 6 équipes en match aller-retour

PHASE 2

Constitution de 3 niveaux D2-D3-D4 suivant l'architecture suivante :

D2 : 5 poules de 6 équipes en match aller-retour soit 30 équipes.

• Toutes les équipes qui terminent à la 1ère place de leur poule D3 et les équipes maintenues de D2 suivant leur classement pour obtenir 30 équipes. En fin de saison, les 5 équipes terminant à la 1ère place de leur poule accèdent en D1.

D3 : 6 poules de 6 équipes en match aller-retour soit 36 équipes. Tous les descendants de D2 de la 1 ère phase et des équipes terminant 2ème voire 3ème de leur poule D3 en 1 ère phase pour arriver au chiffre de 36 équipes.

**11-3-1 Relégation de D1 en D2 :
Selon les modalités du tableau montées / descentes
publié sur le site du district**

11-4 – D2

**11-4-1 Accession D1 et relégation de D2 :
Selon les modalités du tableau montées / descentes
publié sur le site du district**

11-5 : D3 et D4

PHASES 1 et 2

- D3 : 4 poules de 9 équipes **4 matchs à domicile, 4 matchs à l'extérieur.**
- D4 : X poules de 9 équipes **4 matchs à domicile, 4 matchs à l'extérieur**
Selon les modalités du tableau maintiens / descentes paru sur le site du district.

En fin de saison, les 2 premiers de chaque poule de D3 accèdent en D2. 12 équipes de D2 sont rétrogradées en D3. A savoir les équipes terminant aux 5 èmes et 6èmes places des 5 poules de D2 et les 2 plus mauvaises équipes terminant 4ème de leur poule. D4 : X poules de 6 équipes en match aller-retour. Toutes les équipes de D3 et D4 se retrouvent en D3 pour la 1ère phase de la saison suivante	
---	--

Approuvé par le Comité à l'unanimité

8. Présentation des comptes – Mandat commissaire aux comptes à échéance

Le Président fait lecture du bilan et du compte de résultats

Il sera consultable pour les clubs sur le PV spécial AG à venir

Le mandat du commissaire aux comptes arrive à échéance.

M. François Clavelin, commissaire aux comptes actuel, cessant son activité, le District a pris contact avec deux cabinets afin d'obtenir des devis en vue d'une nouvelle désignation.

9. Questions diverses

Avant de passer aux questions diverses, le Président demande à Christophe Carretero de faire un petit retour sur le début du championnat Futsal

Christophe indique que le championnat interdistricts, réunissant les districts de Savoie et Haute-Savoie, a bien débuté. Quelques difficultés ont été rencontrées concernant les licences, mais la situation est désormais résolue.

La fin de la première phase est fixée au 21 décembre. Une rencontre avec le président du district de Savoie est prévue afin de préparer la deuxième phase.

Jean Marc Boulord : informe de la situation d'une entente en catégorie U15 Féminines. Celle-ci rencontre des difficultés de fonctionnement et les joueuses ne souhaitent plus poursuivre cette entente.

La Ligue a informé que la décision de dissolution de cette entente relève de la compétence du District.

Le président propose un vote pour ou contre cette dissolution :

Résultat pour à la majorité

Thierry Truwant : Demande pour quelles raisons nos coupes jeunes ne précisent pas que les équipes 1 des clubs sont dans l'obligation de s'engager contrairement à la coupe Senior. Nécessaire sera fait dans ce sens pour la saison prochaine.

Tirages des Coupes

Thierry Truwant informe que les tirages des coupes seront réalisés en direct (live) chez un partenaire. Ces tirages seront diffusés simultanément afin de permettre un suivi en temps réel sur nos réseaux sociaux.

Centenaire du District, Une première réunion a été organisée avec les membres du groupe chargé de l'organisation de cet événement.

Une première idée a émergé : coupler l'évènement avec un match au Stade des Alpes, accompagné de petits stands présentant le football sous différentes formes.

D'autres réunions sont prévues pour poursuivre la préparation de cet événement.

Intervention de Cyril Thevenin concernant le nombre d'arbitres impayés par les clubs : 62 dossiers depuis septembre. Essentiellement pour des matchs de jeunes

Il rappelle que les arbitres doivent être payés le jour du match, et un rappel officiel sera adressé aux clubs pour faire respecter cette règle.

Jean Louis Sozet informe d'un problème informatique n'arrivant pas à associer les sanctions du staff à l'amende correspondante.

Le problème a déjà été remonté à la Ligue, le président se charge de transmettre ce problème directement au service informatique de la FFF.

Séance clôturée à 22h15

Hervé Giroud-Garampon
Président

Elisabeth Da Rocha
Responsable Administrative



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 4 novembre 2025

Procès-Verbal N° 728

CARNET NOIR :

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,

Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à **Riad NASRI**, président de l'UNAF, suite au décès de son papa.

Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à **Monia DEHMANI** membre de la commission des arbitres, suite au décès de son papa.

Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances à **Carlos FERNANDES** membre de la commission d'Appel, suite au décès de son papa.

Nouvelle organisation concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.

A l'attention des responsables de clubs,

Nous vous informons qu'à compter de cette saison, **une nouvelle organisation est mise en place concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.** Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres.

En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.
Cette mesure vise à simplifier la gestion des indemnités arbitrales.

FRAIS ARBITRAGE 2025-2026 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2025-2026 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U19 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Du 27 oct au 2 nov 2025

Amende 32€

COUPE VETERANS A 8 GRENOBLE

U17 D3 / Phase 1

546354 LIERS

519935 SEYSSINET AC 3

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

Au 06 novembre 2025

539465 MISTRAL FC

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Trésorier	tbaratier@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr

Nous vous informons que le District de l'Isère dispose désormais d'un compte Instagram officiel, accessible sous le nom : @districtisere38.

Ce nouvel espace a pour objectif de renforcer notre présence digitale et de permettre une meilleure diffusion des informations liées au District.

Nous vous invitons à vous abonner et à relayer cette information.



COMMISSION APPEL

Mardi 4 novembre 2025 à 17h00

Procès-Verbal N° 728

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : BLANC Aline, BRAULT Annie, FERNANDES Carlos, BONNARD Christophe, MAZZOLENI Laurent, BERTHELET Éric, SCARPA Vincent, PION Christophe.

Excusés : EL RHAFFARI Reda, TRUWANT Thierry, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres, MOUMJID El Mostafa.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

CARNET NOIR :

La Commission d'Appel a appris le décès du papa de Carlos FERNANDES membre, de la Commission d'Appel. Nous lui présentons nos plus sincères condoléances et sommes de tout cœur avec lui.

❖ ❖

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par

exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

RACING CLUB BOUVESSE (550795) : Appel réglementaire.

E.S IZEAUX (529477) : Appel disciplinaire

Arbitre **M. D.I** : Appel disciplinaire

Arbitre **M. D. I** : Courrier nous informant de son retrait d'appel disciplinaire. Pris en compte avant ouverture du dossier.

GROUPEMENT FEMININ DU HAUT BUGHEY : Votre courrier a été transmis à la commission des règlements. Ce courrier d'appel pour notre commission devient caduc.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier n° **25-26-06D** : IZEAUX / VELANNE, Match n° 53692100, Senior, D4, poule C, du 19 / 10 / 2025.

Appel du club de l'**E.S IZEAUX (529477)** en date du jeudi 30 octobre 2025 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline dans son dossier n° 25/07/19 lors de sa réunion du mardi 28 octobre 2025, parue au P.V n°727 le jeudi 30 octobre 2025

Appel portant sur « Nous souhaitons faire appel de la décision concernant L. V qui a reçu un carton rouge lors de la rencontre n° 53692100, senior D4 poule C contre le FC VELANNE le 19 octobre 2025 à 15h00 ».

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le lundi 10 novembre 2025 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier n° **25-26-07R** : BOUVESSE / GPT VEZERONCE HUERT DOLOMIEU 2, Match n°2546875629 du 11/10/2025, U19, D2, poule D, du 11 / 10 / 2025.

Appel du club du **RACING CLUB BOUVESSE (550795)** en date du mercredi 29 octobre 2025 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements dans son dossier n° 2526.29 lors de sa réunion du mardi 21 octobre 2025, parue au P.V n°726 le jeudi 23 octobre 2025

Appel portant sur « Appel décision commission règlements relative à la participation de notre joueur M. A.S lors de la rencontre R.C BOUVESSE / G.V.H.D 2 du 11 octobre 2025 ».

L'audition aura lieu le mardi 25 novembre 2025 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées

Pour le P.V
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
La secrétaire de séance
Aline BLANC



COMMISSION DES ARBITRES

MARDI 04/11/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°728

PRESENTS :

Président de séance : LAZAMI Fouad

Secrétaire de séance : LALO Aboubakar

SABATINO Joseph - KODJADJANIAN Jean Marie - VAGNEUX Luc - SPARAPANO Patrick - BOUAZIZ Djamel - CUSANNO Stéphane - SAINT-ALBIN Laurent - HOCINE Halime.

EXCUSES :

CHAARI Hassen - THEVENIN Cyril - SOZET Jean Louis - KIAL Amnay - HUERTAS Pierre - MORE Claude - ABELA Stéphane - BELBACHIR Hamza - VAILLANT Franck - LAOUAR Hocine - LAZZAROTTO Jean-Laurent - DEHMANI Monia - TANI Christophe.

arbitres@isere.fff.fr

CARNET NOIR

La CDA a appris avec tristesse les décès des pères de nos collègues Riad NASRI et Monia DEHMANI.

En ces moments difficiles, la CDA leur assure de sa pleine compassion et de son soutien et transmet à leur famille respective, ses sincères condoléances.

ORDRE DU JOUR

1- AUDITION

UOP SMH FEMININES/BS.

A l'issue de l'audition, la CDA passe à l'ordre du jour.

2- QUESTIONS DIVERSES

NOTES AUX ARBITRES

RAPPELS :

- Il est demandé aux arbitres de consulter les désignations via un compte internet, le **portail des officiels** pour leurs convocations aux matchs (éviter l'application officielle)
- Aucun règlement le jour du match en catégories suivantes (mis en place cette saison) D4 - U19 D2 - Le paiement sera effectué par le district le 20 du mois suivant.

INFORMATION IMPORTANTE : suite à de nombreux manquements :

- Les arbitres qui ne remplissent pas correctement la FMI seront convoqués pour assister à une formation FMI organisée par le district et tant qu'ils n'auront pas refait cette formation les arbitres concernés ne seront plus désignés.
- Des sessions de formation FMI seront programmées tout au long de la saison si nécessaire. Merci aux arbitres d'être vigilants lors de la rédaction de la FMI. En cas de difficultés, veuillez contacter le référent FMI du district.

Il est rappelé aux arbitres de ne pas cocher la case rapport s'ils n'ont pas de rapport à faire.
Afin de parer à toute éventualité, la CDA demande à tous les arbitres de photographier la feuille du match, une fois remplie.

CAISSE DE PEREQUATION

Seniors D1 à D3, U19 D1 et U17 D1

Séniors D4 et U19 D2

Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres.
En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.

- Virement vers le **20 du mois suivant**.

NOTE AUX CLUBS

Le règlement de la CDA stipule que les arbitres doivent être payés les jours des matchs.

La CDA convie les clubs au respect strict de cette disposition.

Les arbitres non indemnisés le jour du match doivent adresser un mail à la CDA.

NOTE AUX ARBITRES

Planning des entrainements sur la piste d'athlétisme de la Cote St André avec Stéphane ABELA tous les **mercredis**.

- **5 novembre 2025** - 19h à 20h15
- **3 décembre 2025** - 19h à 20h15
- **7 janvier 2026** - 19h à 20h15
- **4 février 2026** - 19h à 20h15
- **4 mars 2026** - 19h à 20h15
- **8 avril 2026** - 19h à 20h15
- **6 mai 2026** - 19h à 20h15
- **3 juin 2026** - 19h à 20h15

TUTORATS AU 4 NOVEMBRE 2025

BLANCHAIS / VAHIRUA 3/4

BONJOUR / BRIOUA 4/4

CHOIRAL / REAL 2/4

CLAVIER / DAPPEL 4/4

GONDELIN / BEN EL HADJ Z. 4/4

HELLEL / HAMILA 3/4

KERROUM / ANARAKDIM 4/4
LEFBEVRE / BOUZIDI 2/4
MORAUX / SAID OMAR 1/4
PARENT / KOUBAA 4/4
QOTBA / ARAUJO DA SILVA 4/4
RAYANE / BEKKHIR 0/4
REVIGLIONO / PARVEDY 4/4
TOURCHE / DOUSSON 2/4
VIAL / CLERET 0/4

COURRIERS DES CLUBS – LIGUE

FC MOIRANS : Veuillez prendre attache avec l'UNAF.

FC MOIRANS : Lu et noté. Pour la FIA, transmis au responsable concerné

BEAUVOIR - ROYAS : Lu et noté

FF NORD ISERE : Lu et noté.

Demandes d'arbitres :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

- Courrier de BEAUCROISSANT : Match BEAUCROISSANT – CHIRENS, U17 du 8/11/2025
- Courrier OND : Olympique Nord Dauphiné - Beauvoir de Marc, D5, 08/11/2025
- Courrier de LA SURE : CHIRENS / LA SURE - U17 D3, du 15/11/2025
- Courrier de ROCHETOIRIN : Match ROCHETOIRIN – BOUVESSE, du 09/11/2025
- Courrier EFDE : Match ENT. FOOT ETANGS 1 / BEAUVOIR ROYAS 1 - Seniors D4 du 07/12/2025
- Courrier VERSAU : Match VERSAU / ROCLAIX U15 D3 du 15/11/2025
- Courrier de MOS3R : Match ESTRABLIN –MOS3R, U17 D3 du 8/11/2025.
- Courrier JSSG : Match Séniors D5 — POLIENAS VS JSSG 2 du 9/11/2025

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

AFONSECA HENRIQUES T. : Lu et noté

ARAUJO DA SILVA M. : Lu et transmis au responsable concerné.

BOUSSOUF M. : Lu et noté.

DESTRAS P. : Lu et noté. La CDA te remercie pour ton investissement pour la cause de l'arbitrage et te souhaite une bonne suite.

EHRISMANN L. : Lu et noté

FRECHAT L. : Transmis aux désignateurs

GEORGY J. : Lu et noté

GUINAND M. : Transmis au service concerné.

HOUSTE : Lu et noté

HUERTAS P. : Lu et noté. Transmis au responsable concerné

MAURIES M. : Lu et noté

MOLLAS M. : : Lu et transmis au responsable concerné

SAEED O. : Lu et transmis au responsable concerné.

SAMOUDI A. : Lu et noté.

SCHOTTE B. : Transmis au désignateur

SUISSE-GUILLAUD J-N. : Lu et noté.

**RAPPEL DES DATES DES STAGES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ARBITRES PENDANT LA
PERIODE DE LA TREVE HIVERNALE –
AU DISTRICT DE L'ISERE (SASSENAGE)**

Nous vous rappelons les dates des stages obligatoires pour tous les arbitres pendant la période de la trêve hivernale – au District de l'Isère à Sassenage :

- D1- D2 : Matin -le 10/01/2026 de 8H30 à 12H00
- AA : Après-midi - le 10/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- D3- JAD - JAS : Matin - le 17/01/2026 de 8H30 à 12H00
- D3 JEUNES/FEMININES : Après-midi - le 17/01/ 2026 de 13h30 à 17h00
- D4 - D5 : Matin - le 18/01/2026 de 8H30 à 12H00.

La présence des arbitres est obligatoire, en cas d'indisponibilité, les arbitres devront en aviser la CDA et participer à une autre session.

CARNET ROSE

La CDA transmet ses vives félicitations à Heykal AZIRI suite à la naissance d'un garçon dans son foyer.

La CDA adresse un prompt rétablissement à Fernando VAZ et lui transmet tous ses encouragements.

Président de séance
LAZAMI Fouad

Secrétaire de rédaction
LALO Aboubakar

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 4 novembre 2025 à 18H

Procès-Verbal N°728

Président
Présents

: DUTCKOWSKI Yohan
: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de FAIRE IMPERATIVEMENT toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par mail officiel ou courrier avec entête du Club.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.
Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2025-2026.

Courrier :

- Chirens : lu et noté
- Gières : lu et noté
- EFDE : lu et noté
- Nivolas : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.
Vos rapports doivent être saisis au plus tard 24h après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 8 ET 9 NOVEMBRE 2025				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U17 D2 POULE A	USVO	SUD ISERE	BEJUIT ANDRE	FRAIS AU CLUB SUD ISERE
U17 D3 POULE E	BEAUCROISSANT	CHIRENS	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB CHIRENS
U17 D3 POULE G	ST QUENTIN FALLAVIER	VIRIEU VALONDRAS	VELOSO JOSE	FRAIS AU CLUB ST QUENTIN
SENIORS D2 POULE A	MISTRAL	TULLINS	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB MISTRAL

MARDI 11 NOVEMBRE 2025				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U15 D3 POULE L	VILLEFONTAINE 3	ENTENTE FOOT ETANGS	AVETTAND NICOUD Julien	FRAIS AU CLUB FOOT ETANGS



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 4 Novembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 728

Président
Présents

: M. Mallet
: Mme Laurie Strappazzon - Marc Mallet

CONVOICATIONS

La Commission Ethique et Prévention recevra le Mardi 18 Novembre à 18h30 au District de l'Isère Mme FREYNET Marjorie du FC SUD ISERE, ainsi que Mr CLAVEL Benjamin du club de SASSENAGE

Présence obligatoire sous peine de sanctions.

COMPTE RENDU D'AUDITION

La commission Ethique et Prévention a reçu ce mardi 04 novembre Mr Claudio DONOSO président du club de l'AJA VILLENEUVE.

Le Président du district Mr Hervé GIROUD GARAMPON a participé à cette audition.

A compter de ce jour, le club de l'AJA VILLENEUVE participera aux différents plateaux foot d'animation dès lors qu'il aura suffisamment de licences validées.

RECIDIVE CLUBS

Saison 2024-2025

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 05 Novembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 10 Décembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CLAIX FOOTBALL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MAHORAIS GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C PAYS VOIRONNAIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS FC

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC MISTRAL GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
L.C.A FOOT 38

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC SEYSSINS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC NOYAREY

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O ST MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
E.S MISTRAL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 SEPTEMBRE 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
REVENTIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Octobre 2026

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

OISANS (Seniors 1) ; GRENOBLE DAUPHINE (Seniors 1) ; FC DEUX ROCHERS (U15D1) ; ST MAURICE L'EXIL (U20 1)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2026

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 728 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON RECUES :

Abbaye ; Cassolard Passageois ; Chatte ; Cheyssieu ; Crolles ; Dolomieu ; Domene ;
Echirolles Ent.Foot.Etangs ; Eybens ; Eyzin St Sorlin ; Fc 2a ; Formafoot Bievre Val ; Isle
D'Abeau Izeaux ; Jarrie Champ ; Moirans ; Mos 3r ;. ; Noyarey ; Ro-Claix ; Ruy
Montceau ; Seyssinet ; Seyssuellois ; St Antoine ; St Lattier ; St Marcellin ; St Martin D
Heres ; St Martin Uriage ; St Maurice Exil ; Thodure ; Tullins ; Uo Portugal ; Vallee De
L'Hien ; Vallee Du Guiers ; Vazeze Velanne ; Vezeronce Huert ; Villefontainr 2025 Villeneuve
Aja ; Voreppe

Liste non Validée :

Batie Montgascon ;



COMMISSION FÉMININES

Réunion du 04 novembre 2025

PV n° 728

Présents : Elodie Diasparra, Jacques Issartel

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle

Courriers : NIVOLAS, 2 ROCHERS, GAPS, VER SAU, CLAIX, GROUPEMENT FEMININ DU HAUT-BUGEY, RIVES, NASSREDINE BEHLOUL, FFNI, BOURGOIN, SPORT PLANIFICATION

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
catégorie, niveau, poule, date et numéro du match
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler :
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel : 06 52 97 94 37

Article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF. »

Article 1 des Statuts de la FFF

*« (...) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - **tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité. Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.** (...) »*

Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11 Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
	Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H		
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducatrices/ éducateurs ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; **les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

4ème ÉDITION DE TOUTES FOOT

COMMENT S'INSCRIRE ?

Comme l'année dernière, toute la démarche d'inscription pour les instances se fera sur Portail Bleu > Développer des clubs > Toutes Foot (*L'utilisateur doit être habilité par le référent informatique de la Ligue*)

Une affiche personnalisable ainsi que tous les visuels de communication vous attendent également sur la plateforme TOUTESFOOT.

<http://l.contact.fff.eu/rtsgo2.aspx?h=490539&tp=i-1NGB-AM-Fht-t2ls3-4i-7VP-1c-t2lre-ICOWEH3534-g4Mlv&pi=5IVpGLptDVVeaha7Xv0noCC55DdKxUcmeQ4UbZGxZ60>

COUPE SENIORS F A 8

Tour de cadrage: 09/11

1/8°: 22/03

1/4: 19/04

1/2: 14/05

Finale 31/05

CHAMPIONNAT U18 F A 8

J5 du 08/11

54782241 – GF38 – NIVOLAS :

14H au stade Argouges

CHAMPIONNAT U18 F A 8

Début 2ème phase : 22/11

Inscriptions pour la 2 ème phase :

- ENT ST SIMEON – ST HILAIRE – LA COTE ST ANDRE
- ES TARENTEISE
- EYBENS

COUPE U18 F A 8

Tour de cadrage : 15/11

1/8°: 21/03

1/4: 18/04

1/2: 14/05

Finale 30/05

CHAMPIONNAT U 15 F

Début 2ème phase : 22/11

Inscriptions pour la 2 ème phase :

- EYBENS
- FFNI

NIVOLAS 2 passe en U13F pour la 2ème phase

COUPE U15 F

Tour de cadrage : 15/11

1/8°: 21/03

1/4: 18/04

1/2: 14/05

Finale 30/05

PLATEAUX U 13 F

La F M I deviendra obligatoire dans cette catégorie à partir de la 2 ème phase

Rappels importants pour le championnat U13F:

- Pas de U14F autorisée. C'est le règlement fédéral.

Nous avons encore eu des clubs qui n'ont pas respecté cela faisant jouer des U14F, soit sous fausse licence soit n'apparaissant pas sur la feuille de match.

La responsabilité du dirigeant ou éducateur est engagée, ainsi que celle de son Président.

Si cela se reproduit, les dossiers passeront en **Commission de discipline**.

- La vérification des licences avant les rencontres est obligatoire
- Il est également important de bien remplir les feuilles de match, beaucoup trop de scores absents sur les dernières reçues.

Merci de votre attention et de votre respect des règles pour un bon déroulement des rencontres ;

Niveau 1

J1 du 08/11

55085556 – NIVOLAS – ESTRABLIN : reporté au 14/12

55085554 – BOURGOIN – CROLLES : 14 H au stade de Chantereine 2

FOOT LOISIR F A8

Cette année nous reconduisons le « championnat » Foot Loisir F à 8.

Pour toute inscription ou pour tous renseignements, merci d'envoyer un mail à la Commission Féminines.

Clubs engagés : ESTRABLIN, FARAMANS, VALLEE DE L'HIEU, SEREZIN DE LA TOUR

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 4 novembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 728

Président
Présents

: M. MALLET
: M JM BOULORD

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, les équipes doivent au plus tard la veille du match avoir préparé leurs compositions d'équipes

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevant entre 4h et 2h avant le début du match
Puis désactiver le wifi

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score, les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 4 novembre 2025 à 19h00

Procès-Verbal N° 728

Président : Patrick MONIER
Membre : Janick LOUIS

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

42. Rachais vs St-Martin d'Uriage 1 : noté (report match D1, J04). Accords CFSE et équipes. Match du 30/10/2025 reporté au 15/01/2026.

43, 46, 47. FC Oisans, St-Paul-de-Varces, Domène : noté (FM)

44. Jarrie-Champ vs Tunisiens SMH : noté (report match D1, J04). Accords CFSE et équipes. Match du 27/10/2025 reporté au 12/01/2026 (Possibilité de jouer le 10/11/2025).

45. ASPTT Grenoble 1 vs Vallée de la Gresse 2 : noté (inversion terrain match D2, J04). Accords CFSE et équipes. Le match retour (J10, 18/03/2026) aura lieu à Montbonnot.

48. Ville de Grenoble : noté (chauffage).

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2025-2026 : accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants 2025-2026 <date>

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Thierry BARATIER, 07.66.77.41.44, tbaratier@isere.fff.fr

Ville de Grenoble : Gaylord CAVAGNA, 04.38.24.13.23, sport-planification@grenoble.fr
(toute annulation de match programmé à Bachelard doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble).

RAPPEL : INFORMATION VILLE DE GRENOBLE, TERRAINS

Toutes les équipes jouant au stade Bachelard (Grenoble) ont l'obligation de remplir les fiches de fréquentations mise à leur disposition.

COUPE DE L'ISÈRE, Tours 1 et 3

T01, 54832581. Vallée de la Gresse 2 (D2) – GSE (D2).

Lundi 10/11/2025, 21h00. Vif.

T01, 54832579. CEA Grenoble 2 (D3) – Poisat 1 (D3).

Lundi 10/11/2025, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

T01, 54832589. Froges 1 (D3) – Domène 1 (D3).

Mercredi 12/11/2025, 20h00. Domène.

T01, 54832585. Fontaine Les Îles (D2) – Abbaye 1 (D2).

Mercredi 12/11/2025, 20h30. Fontaine.

T01, 54832577. Vallée de la Gresse 1 (D1) – St-Martin d'Hères (D1).

Mercredi 12/11/2025, 21h00. Vif.

T01, 54832580. Rachais 1 (D1) – Air Liquide (D1).

Jeudi 13/11/2025, 21h00. Meylan.

T03, 55088446. Mistral FC – ASPTT Grenoble 2 ST.

Lundi, 10/11/2025, 20h00. Vaucanson, Grenoble.

T03, 55088447. St-Paul-de-Varces (D3) – ASPTT Grenoble 1 (D2).

Mercredi 12/11/2025, 20h00. St-Paul-de-Varces.

COUPE DE L'ISÈRE, Tour 4

Le tirage au sort a été effectué par Mme Aline BLANC, membre de la Commission d'Appel.

T04. Turcs de Grenoble (D2) – St-Martin d'Hères (D1).

Lundi 17/11/2025, 20h00. Bachelard, Grenoble.

T04. CEA Grenoble 1 (D3) – Poisat (D3).

Lundi 17/11/2025, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

T04. Jarrie-Champ (D1) – St-Martin d'Uriage 2 (D3).

Lundi 17/11/2025, 20h00. Champ-sur-Drac.

T04. FC Oisans (D3) – GSE (D2).

Lundi 17/11/2025, 20h00. Bourg d'Oisans.

T04. Vallée de la Gresse 2 (D2) – Air Liquide (D1).

Lundi 17/11/2025, 21h00. Vif.

T04. St-Paul-de-Varces (D3) – ASPTT Grenoble 2 ST (D3).

Mercredi 19/11/2025, 20h00. Fontaine.

T04. Domène (D3) – Sassenage (D2).

Mercredi 19/11/2025, 20h00. Domène.

T04. Tunisiens SMH (D1) – Mistral FC (D3).

Mercredi 19/11/2025, 20h30. Just fontaine, St-Martin d'Hères.

T04. Fontaine Les îles (D2) – Fasson (D1).

Mercredi 19/11/2025, 20h30. Fontaine.

T04. ASPTT Grenoble 1 (D2) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).

Mercredi 19/11/2025, 20h45. Montbonnot.

T04. Vallée de la Gresse 1 (D1) – CEA Grenoble 2 (D3).

Mercredi 19/11/2025, 21h00. Vif.

T04. Rachais (D1) – Villard-Bonnot Grésivaudan (D3).

Jeudi 20/11/2025, 20h00. Meylan.

T04. St-Georges-de-Commiers 1 (D1) – Froges (D3).

Jeudi 20/11/2025, 21h00. St-Georges-de-Commiers.

T04. Exempt : Abbaye (D1).



COMMISSION FUTSAL

Mardi 4 novembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°728

Président

: Christophe Carretero

Présents

: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

.....

Courriers:

P. Voironnais Futsal : Lu et noté (maintien du match à l'horaire prévu).

FC Eyrieux-Embroye : Lu et noté (maintien du match à l'horaire prévu).

Cazanove David : Lu et noté (demande de créneaux gymnases pour les coupes U13 ; U15 ; Fun Futsal U15 et U18).

INFO :

Journée regroupement futsal Handisport :



Inscription futsal 2025.docx

Stage perfectionnement futsal Handisport et journée de détection équipe Auvergne-Rhône-Alpes U20

Inscription A retourner par mail Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Handisport :
s.dubois@handisport-aura.org / 06 72 60 27 34

Formation éducateurs Futsal "U13/U15" les jeudi 04 et vendredi 05 Décembre 2025 à St Egrève

– Objectifs de la formation :

-Encadrer les jeunes des catégories U13 à U15 dans le cadre de la pratique du Futsal (niveau Préformation).

-Favoriser le développement du Futsal au sein des clubs, que ce soit en salle ou sur des terrains extérieurs adaptés, auprès de jeunes joueurs et joueuses.

– Public concerné :

-Accompagnateurs d'équipes

-Dirigeants, parents souhaitant s'impliquer dans l'encadrement ou l'entraînement en Futsal

-Éducateurs et entraîneurs, débutants ou confirmés.

– Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter la commission technique.

Saison 2025/2026 :

SENIORS

Championnat interdisdripts 38/73/74/26-07 :

1° phase (géographique) :

1° journée : S40 (du 30/09 au 05/10/25).

Poule A :

USB 38 / Pays Voironnais Futsal : Le dimanche 07/12/25 à 19h30 (gymnase municipal, Le Grand Lemps).

2° journée : S41 (du 07/10 au 12/10/25).

Poule A :

USB 38 / FC Eyrieux Embroye : le dimanche 21/12/25 à 19h30 (gymnase municipal, Le Grand Lemps).

Poule B :

FC Mistral / Futsal Isle d'abeau : Rencontre inversée. Le vendredi 07/11/25 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

3° journée :

Poule A :

Pays Voironnais Futsal / FC Eyrieux Embroye : Le samedi 08/11/25 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Futsal St Marcellin / USB 38 : Match arrêté. Voir décision de la commission des règlements.

4° journée :

Poule B :

Futsal Isle d'abeau / Futsal l'Arbre de vie 2 : reporté car gymnase fermé par la municipalité.

FC Picasso / Base FC : Match arrêté pour défaut d'éclairage. Voir décision de la commission des règlements.

5° journée :

Poule A :

USB 38 / Futsal St Marcellin : Le samedi 29/11/25 à 13h30 (gymnase municipal, 38140 Renage).

FMI (feuille de match informatisée) :

Contactez la commission FMI (Marc Mallet) qui est toujours disponible pour toutes questions, informations et problèmes de tablette le jour du match.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

JEUNES

Projet de championnats Futsal U18 et U15 :

Vous pouvez vous rapprocher de la commission Futsal ainsi que des techniciens du DIF pour toutes informations.

Noël du Futsal (U6 à U9) :

Week-end du 13 et 14 décembre 2025.

COUPES

Challenge National Futsal U18 et Féminines séniors :

Les finales de Coupe Départementale Futsal pour ces 2 catégories se joueront le week-end du 14/15 février 2026.

Vous pouvez déjà envoyer votre inscription par la boîte mail de votre club à la Commission Futsal.

Dates retenues pour les tours de qualifications de la Coupe Départementale U13; U15; U18 et Séniors Féminines :

Week-ends du :

- 20-21/12/2025
- 03-04/01/2026 (si besoin)
- 10-11/01/2026
- 17-18/01/2026

Clubs engagés :

Féminines :

AS Grésivaudan.

U13 : Futsal des géants

Merci aux clubs Futsal et Foot-Libre de nous contacter si vous avez des gymnases homologués à mettre à disposition du DIF pour le déroulement de ces qualifications.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 4 novembre 2025 à 15h00

Procès-Verbal N°728

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD,

Excusés : Daniel HUGOT, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN

BON à SAVOIR

Nombre de joueurs "Mutation" : P.V. 717 - 718

Championnat U17 : P.V. 717 - 718

Match remis : P.V. 720

Match à rejouer : P.V. 720

RAPPEL des Règles du JEU U12 - U13 : P.V. 721 - 722

Participation à plus d'une rencontre : P.V. 726 - 727

Article - 151 des R.G. de la F.F.F. : Participation à plus d'une rencontre

1. La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite :

- le même jour ;
- au cours de deux jours consécutifs.

Ne sont pas soumis à l'interdiction de jouer au cours de deux jours consécutifs :

Les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach- Soccer, Futnet), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique.

REOUVERTURE de DOSSIER

DOSSIER N°2526.34 : Ent St QUENTIN FALLAVIER - CHANDIEU - n°560979 / GRP FEM HT BUGEY - n°565258 : U18F à 11 – MATCH n°54641131 du 18/10/2025.

Dossier ouvert pour joueuses mutées (Art. 160 des R.G. de la F.F.F.)

La C.R. annule le dossier et la décision prise au P.V. 726 et transmet le dossier **au district de l'AIN**.

La C.R. annule l'amende de 51€.

MATCHS ARRETES

Dossier n°2526.52 : FUTSAL C. PICASSO - n°550477 / Futsal BASE GRENOBLE n°564725 : FUTSAL INTERDISTRICT – POULE B - Match n°54829241 du 31/10/2025.

Dossier ouvert pour match arrêté.

DECISION

Considérant ce qui suit :

- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre que "*A la 34^{ème} minute de jeu, alors que l'équipe de Base Futsal était sur le point d'exécuter un jet franc, l'éclairage du gymnase s'est éteint. il était 22.12. Le score était de 7 / 6 pour Futsal PICASSO*".
- Le club recevant avait connaissance du règlement interne du gymnase précisant l'arrêt des éclairages à 22 h 00.
- Le match n'a pas débuté à l'heure prévue et a pris du retard.
- Le club qui reçoit est responsable de ses installations.

Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par pénalité au club FUTSAL C. PICASSO pour en reporter le bénéfice u club Futsal BASE GRENOBLE.

- Futsal PICASSO n°550477 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- Futsal BASE GRENOBLE n°564725 : (3 (trois) points, 6 (six) buts)

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 7 / 6

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Dossier n°2526.53 : Futsal ST MARCELLIN - n°564975 / U.S. BIEVRE-EST - n°565345 : FUTSAL INTERDISTRICT – POULE A - Match n°54829223 du 01/11/2025.

Dossier ouvert pour match arrêté.

DECISION

Considérant ce qui suit :

- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre que "*Motif de l'arrêt : Equipe visiteuse a quitté le terrain suite à un pénalty contre eux*".

- **Art.159.5 et 159.2 des R.G. de la F.F.F. Nombre minimum de joueurs :**

" En ce qui concerne les compétitions de Futsal, un match ne peut débuter, ni se poursuivre,

si un minimum de 3 joueurs n'y participe pas. Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de trois joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. "

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe de BIEVRE-EST pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Futsal ST MARCELLIN.

- U.S. BIEVRE-EST - n°565345 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- Futsal ST MARCELLIN - n°564975 : (3 (trois) points, 7 (sept) buts)

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 7 / 6

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER n°2526.54 : REVENTIN - n°535235 / ESTRABLIN - n°534255 : SENIORS VETERANS - COUPE VETERANS à 8 NORD ISERE - Match n°55072717 du 24/10/2025.

Dossier transmis par la commission sportive

Dossier ouvert pour match arrêté.

Considérant ce qui suit :

La commission, pris connaissance du courrier des deux clubs relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 80^{ème} minute.

DECISION

Considérant ce qui suit :

- L'équipe REVENTIN s'est trouvée à moins de 7 joueurs à la 80^{ème} minute (quitté le terrain).
- **L'article 159.2 des R.G. de la F.F.F.** qui stipule : «Nombre minimum de joueurs
- ...Si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. (7 pour le football à 8), elle est déclarée battue par pénalité".
- **Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité à l'équipe REVENTIN.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 2 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER n°2526.55 : REVENTIN - n°535235 / ESTRABLIN - n°534255 : SENIORS VETERANS - COUPE VETERANS à 8 NORD ISERE - Match n°55072717 du 24/10/2025.

Dossier transmis par la commission sportive

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du courrier des deux clubs relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 80^{ème} minute.

DECISION

Considérant ce qui suit :

- **Art.200 des R.G. de la FFF,**
- **Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. :** « *Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football* ».

La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que le joueur du club ESTRABLIN

- Olivier VICIANA, licence saisie le 20/10/2025, enregistrée le 20/10/2025, joueur qualifié le 25/10/2025.

Ce joueur n'était pas qualifiée à la date de la rencontre.

- **Par ce motif, la C.R. donne match perdu par pénalité au club ESTRABLIN.**
- **Le club ESTRABLIN - n°534255 est amendé de la somme de 30 € pour avoir fait jouer 1 (un) joueur non qualifié à la date de la rencontre.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 2 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District

MATCH NON JOUE

DOSSIER N°2526.59 : CREYS-MORESTEL 2 - n°553286 / La BOURBRE - n°550797 : U15 - D3 - POULE J – Match n°54619037 du 25/10/2025.

Dossier ouvert pour match non joué.

DECISION

Considérant ce qui suit :

- Le courrier du club CREYS-MORESTEL précisant que l'équipe LA BOURBRE a quitté le stade après le refus du club hôte d'accepter la présence d'un joueur non licencié à la place d'un joueur dûment licencié sur la feuille de match.

- La feuille de match F.M.I. précisant l'absence de l'équipe La BOURBRE à l'heure du coup d'envoi.

- **Art. 159.1 - Nombre minimum de joueurs - des R.G. de la F.F.F. :**
"Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas."

Par ce motif, la CR donne match perdu par forfait à l'équipe La BOURBRE pour en reporter le bénéfice à l'équipe CREYS-MORESTEL.

- ✓ **La BOURBRE - n°550797 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)**
- ✓ **CREYS-MORESTEL - n°553286 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

RESERVE D'AVANT-MATCH

DOSSIER N°2526.57 : SASSENAGE 3 - n°504777 / F.C. VOREPPE - n°564225 : D3 - POULE A - Match n° 53691839 du 26/10/2025

Considérant ce qui suit :

- Absence de F.M.I. (non transmise par le club recevant)
- Le club VOREPPE a confirmé sa réserve par courriel le 27/10/2025 : " ... la réserve formulée avant le match opposant SASSENAGE 3 au FC VOREPPE, disputé le 26/10/2015 dans le cadre du championnat D4 Seniors Poule A. Lors de la vérification des licences avant la rencontre, nous avons émis une réserve portant sur un doute sur le nombres de joueurs mutés hors délais, et joueur suspendu de l'US Sassenage présent sur la feuille de match. L'arbitre présent se jour ci a aussi signé la feuille de match avant le match et a vu la réserve posé".
- Courriel de l'arbitre officiel précisant que "Suite à la réserve déposée par le club VOREPPE, le club SASSENAGE a souhaité modifier la feuille de match" mais qu'il (l'arbitre) n'a pas accepté la permutation des joueurs n°8 et n°13 avant le début de la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club SASSENAGE pour en reporter le bénéfice au club F.C. VOREPPE.

- **SASSENAGE - n°504777 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)**
- **F.C. VOREPPE - n°564225 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)**

Score à la fin de la rencontre : 2 / 2

- **Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club SASSENAGE - n°504777**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RESERVE D'APRES-MATCH

DOSSIER N°2526.56 : DOLOMIEU - n°513318 / BALMES N.I. - n°550078 : SENIORS – D2 – POULE B – MATCH n°53637005 du 02/11/2025.

Le club BALMES N.I. a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL, le 03/11/2025Après vérification, il apparaît que l'équipe adverse a fait participer un ou plusieurs joueurs ne devant pas figurer sur la feuille de match, à savoir :

- **HOUZET Gaspard – motif : joueur ayant participé à une rencontre (Football Club Tour Saint-Clair - Union Sportive Dolomoise), la semaine précédente, avec une équipe supérieure (U19 D1) n'étant pas**

engagée le week-end de notre rencontre.

- **FRIZON Élie** – motif : joueur ayant participé à une rencontre (Football Club Tour Saint-Clair - Union Sportive Dolomoise), la semaine précédente, avec une équipe supérieure (U19 D1) n'étant pas engagée le week-end de notre rencontre.

Cette situation constitue, selon nous, une infraction à l'article 187 des Règlements Généraux de la FFF et/ou aux règlements du District de l'Isère relatifs à la qualification et à la participation des joueurs.

En conséquence, nous demandons à la Commission compétente d'examiner cette évocation et de tirer les conséquences réglementaires de cette infraction.

DECISION

Considérant ce qui suit :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'après-match du club BALMES N.I. pour la dire **irrecevable** : Joueurs brûlés (Art. 22 du District Isère Football).

Prénom - NOM	n° licences	catégorie	licence
Gaspard HOUZET	2548066601	U19	licence saisie le 11/07/2025 licence enregistrée le 11/07/2025 joueur qualifié le 16/07/2025 avec cachet mutation période normale
Elie FRIZON PATRICOT	2547717473	U19	licence saisie le 12/08/2025 licence enregistrée le 12/08/2025 joueur qualifié le 16/08/2025 sans cachet

Les deux joueurs sont U19 et pouvaient réglementairement disputer une rencontre Seniors D2 après avoir disputé une rencontre d'un championnat jeunes le week-end précédent.

Par ce motif, la CR rejette la réserve 'avant-match comme **irrecevable** et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

RECIDIVE CLUBS

DOSSIER n°2526.60 : club : F.C.2A. - n°544456

RÉCIDIVE CLUB ART. 62.2.3 à faire avant le 08/10/2025

- Equipes concernées : U20 - D1 (saison 2023-2024) et U17 2 - D2 - PHASE 1 (saison 2024-2025).
- Formations faites et certifications à réaliser = 2
- Formations réalisées et certifications réalisées = 2

Bilan : SORTIE DE RÉCIDIVE CLUB - Art.62.2.3

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER n°2526.61 : club : VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821

RÉCIDIVE CLUB ART. 62.2.3 à faire avant le 05/11/2025

- Equipes concernées : U17 1 coupe Isère (saison 23/24) – U17 1 D1 (saison 24/25)
- Formations faites et certifications à réaliser = 2
- Formations réalisées et certifications réalisées = 2

Bilan : SORTIE DE RÉCIDIVE CLUB - Art.62.2.3

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

DOSSIER N°2526.32 : Club : St MARCELLIN - n°504713 : Equipe : U20 - D1 (saison 2023 - 2024) ... U19 - D2 (saison 2025 - 2026)

Le match concerné par cette décision est prévu le 22/11/2025 contre LA MURETTE

Ce match se jouera le samedi 22 novembre à 17 h 00 au complexe sportif de SASSENAGE.

DOSSIER N°2526.43 : Club : CHATTE - n°519932 : Equipe : U13 - D1 - POULE B

Le match concerné par cette décision est prévu le 29/11/2025 contre SEYSSINET 1

Ce match se jouera le 29/11/2025 à 13 h 00 à ST QUENTIN sur ISERE

DOSSIER N°2526.58 : Club : ABBAYE - n°520296 : Equipe : SENIORS - D5 - POULE A

Lors de sa réunion du 04/11/2025, parue au P.V. 728 du 04/11/2025, référence 25/04/16, la commission de discipline du District de l'Isère de Football a décidé :

- 2 matchs ferme de suspension de terrain et 1 match avec sursis pour l'équipe **D5 – POULE A.**

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus :

"Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les

date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée. En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné".

➤ Les matchs concernés par cette décision sont prévus :

le 30/11/2025 contre VILLAGE OLYMPIQUE 2

Par conséquent, le club ABBAYE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 17/11/2025.

et

le 01/032026 contre MAHORAIS de GRENOBLE

Par conséquent, le club ABBAYE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 16/02/2026.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 4 novembre 2025 à 14h00

Procès-Verbal N° 728

Président : Michel Vachetta.

Présents : Michel Vachetta, Dan Marchal, Gilbert Repellin, Annie Brault, Claude Maugiron, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard

Excusés : Patrice Gallin, Daniel Guillard. Daniel Hugot.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U 10 U11

Seule la feuille de match est obligatoire et est à envoyer par le club recevant ; les feuilles de présence ne sont plus à envoyer.

- Tous les changements demandés ont été faits. Il n'y aura plus de changement jusqu'à la fin de la première phase.

Le contrôle des feuilles de plateaux de la seconde journée amène au constat suivant :

- Feuilles de plateaux non retournées 19
- Feuilles de plateaux incomplètes 45
- Equipes absentes au plateau 3
- Pour la troisième journée, des amendes seront infligées pour les manquements mentionnés ci-dessus

LICENCES OBLIGATOIRES

Voici la feuille de match avec en surlignage les parties OBLIGATOIRES



FEUILLE DE MATCH CATEGORIE U10 U11

Phase : ☐ Automne☐ Printemps

Poule ...

Plateau N°...

Date: / /20

Club recevant(sans abréviation)

Equipe recevante(A)			Equipe visiteuse(B)		
N°	NOM Prénom	N° Licence	N°	NOM Prénom	N° Licence
1			1		
2			2		
3			3		
4			4		
5			5		
6			6		
7			7		
8			8		
9			9		
10			10		
11			11		
12			12		
Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire	Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire
Dirigeant			Dirigeant		
Signature du Dirigeant ou de l'Educateur			Signature du Dirigeant ou de l'Educateur		
Equipe visiteuse(C)			Résultats des rencontres		
N°	NOM Prénom	N° Licence	Match	score	
1			A / B	/	
2			B / C	/	
3			A / C	/	
4			Arbitrage par la 3ème équipe Equipe A ☐ OUI ☐ non Equipe B ☐ OUI ☐ non Equipe C ☐ OUI ☐ non		
5					
6					
7					
8					
9			Remarques sur le déroulement du plateau COMMENTAIRES		
10					
11					
12					
Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire			
Dirigeant					
Signature du Dirigeant ou de l'Educateur					

Secteur VOIRON/ST MARCELLIN

U11 Niveau 1 : Supprimer ASCOL Foot 38. De ce fait, le 15/11 Rives reçoit à la place de ASCOL

Responsable : CLAUDE MAUGIRON: TPH 07 77 20 71 86

U12 U13

RAPPEL : En première phase, pas de défi jonglage pour la D4

[Les équipes U12 doivent disputer l'épreuve du défi jonglage](#)

Toutes les rencontres sont précédées du défi jonglage, le résultat du défi jonglage doit être reporté sur la FMI dans la rubrique règlements locaux en précisant le nombre de jonglages fait par chaque équipe.

En cas de non saisi du résultat du défi jonglage, les 2 équipes sont pénalisées d'un point.

RAPPEL règlement U13.

Categories - licences	U12 - U13
Effectifs de pratique	Football à 8
Remplaçants	4 maximums
Nombre minimal de joueurs	6 par équipe
Tacles	Oui
Mixite	Oui
Surclassement	3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale
Sous-classement	Possibilité U14 F
Dimensions des terrains	1/2 terrain à 11 Si terrain spécifique : 60 à 65 m x 50 m
Zone gardien de but	26 m x 13 m
Hors-jeu	Ligne médiane
Taille des buts	6 m x 2,10 m
Taille des ballons	T4
Temps de jeu max (rencontres plus ateliers)	70 minutes
Durée max des rencontres	60 minutes

Engagement	Au milieu du terrain, interdiction de marquer directement
Coup de pied de but	Libre dans la zone virtuelle 6 m x 9 m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)
Touche	A la main
Corner	Au pied
Coup-francs	Coup-francs directs ou coup-francs indirects
Coup de pied de réparation	9 m
Mise a distance des joueurs	6 m
Prise de balle à la main du gardien sur passe en retrait volontaire d'un partenaire	Interdiction sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13 m
Relance gardien de but	Non protégée
Temps de jeu par joueur	Temps de jeu égal pour tous
Arbitrage	3 arbitres - Assistants = joueurs U12 - U13 Rotation de 15 minutes
Pause coaching	2 minutes au milieu de chaque période

La commission rappelle que les changements dits à la volée sont strictement interdits durant toute la durée de la rencontre.

Respect des règlements de la programmation des horaires de rencontres :

Des rencontres de cette catégorie U13, devaient être arbitrées par de jeunes arbitres accompagnés de leur tuteur.

Ces deux officiels se sont présentés à 14H00 (heure officielle de ces rencontres U13).

Or ces rencontres s'étaient déjà déroulées, sans que les arbitres en soient prévenus.

De plus ces modifications d'horaire auraient dû faire l'objet d'une demande auprès de la commission sportive qui aurait pu valider cette modification d'horaire.

La commission se réserve le droit de transmettre les dossiers à la commission des règlements

	CHALLENGE FESTIVAL NATIONAL		TOUR 2
POULE	EQUIPE RECEVANTE	VISITEUR 1	VISITEUR 2
A	GIERES	PAYS ALLEVARD	2 ROCHERS
B	FONTAINE	ST MARTIN D'HERES	MOIRANS
C	ST GEORGES COMMIEIS	CROLLES	VERSOUD
D	PONT DE CLAIX	MANIVAL	USVO GRENOBLE
E	SUD ISERE	RACHAIS	GRESIVAUDAN
F	SASSENAGE	CHATTE	SEYSSINS
G	VINAY	ECHIROLLES	SURE
H	GF 38	VALLEE DE LA GRESSE	LA MURETTE
I	THODURE	CHARVIEU	ST ANDRE LE GAZ
J	VOREPPE	EYBENS	VALLEE DU GUIERS
K	GP VOIRON CROSSEY	SEYSSINET	ENT ST HILAIRE ST SIMEON
L	ESTRABLIN	BOURGOIN	VALLEE DE L'HIEU
M	ST MAURICE L'EXIL	TOUR ST CLAIR	MOS 3R
N	NIVOLAS	ISLE D'ABEAU	ENT EYZIN VAREZE
O	CREYS MORESTEL	LA COTE ST ANDRE	REVENTIN
P	VILLEFONTAINE	DOLOMIEU	CREMIEU

Clubs ayant une équipe disputant la compétition U12 : Il est rappelé que ces équipes sont considérées comme étant des équipes 2.

De ce fait pour le challenge Festival Isère, l'article 22 des règlements généraux est applicable, et un contrôle sera effectué pour le respect de ce règlement

Responsable : DANIEL GUILLARD : TPH 06.87.34.22.88.

U 15 A 8

Responsable : Bernard BUOSI 0674258594

U 15

Matches reprogrammés :

D2 Poule B : journée 2 du 20/09/25 Eybens 3 / St Martin d'Hères 3 est reprogrammé au 08/11/

D3 Poule D : Journée 1 du 13/09 Ent St Quentin sur Isère Noyarey / Vallée de la Gresse 3 reprogrammé au 08/11.

Poule E : Journée 3 du 04/10/25 Voreppe / St Martin d'Hères 4 reprogrammé au 08/11/.

Poule K : Journée 3 du 04/10/25 O. Villefontaine 2 / MOS 3R 4 reprogrammé au 08/11.

D3 Poule J : Journée 1 du 13/09 Bouvesse / Bourbre reprogrammé au 08 /11.

Responsable : Bernard BUOSI 0674258594

U17

Coupe Crédit Agricole.

Tour de cadrage le 22 Novembre : 3 matchs, les autres équipes qualifiées sont exemptes

ECHIROLLES 2		EYBENS 2
COTE ST ANDRE		GP PAYS VOIRON CROSSEY
VIRIEU VALONDRAS		ISLE D'ABEAU

Report de matchs :

D1 : les matchs TOUR SAINT CLAIR / MANIVAL, SAINT MARCELLIN / GVHD, SEYSSINET / SAINT MARTIN D'HERES 2 sont reprogrammés au mardi 11 Novembre 2025
SAINT MARTIN D'HERES / MANIVAL est reprogrammé au 22 novembre 2025.

D2 : VALLEE DE LA GRESSE / ECHIROLLES 2 est reprogrammé au mardi 11 Novembre 2025.

D3 :

Poule B :

FC2A / MISTRAL est reprogrammé au mardi 11 Novembre 2025.

SEYSSINET 2 / VILLENEUVE est reprogrammé au mardi 11 Novembre 2025.

Poule C : les matchs : SAINT GEORGES DE COMMIERS / DEUX ROCHERS, au mardi 11 Novembre 2025.

VALLEE DE LA GRESSE / SAINT PAUL DE VARCES est reprogrammés le 22 novembre 2025

Poule D : ENT RO-CLAIX CHATTE / SAINT MARCELLIN 2 est reprogrammé au samedi 22 novembre 2025.

Poule H : TOUR SAINT CLAIR 2 / CREMIEU est reprogrammé au mardi 11 Novembre 2025.
ENT CREYS SERRIERES 2 /TOUR SAINT CLAIR 2 est reprogrammé au 22 novembre 2025.

Poule I :

ENT COLLINE THODURE / ESTRABLIN 2 est reprogrammé au mardi 11 Novembre 2025.

VILLEFONTAINE 2 / SEYSSINET 3 est reprogrammé au mardi 11 Novembre 2025.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

Coupe Noël Pilot : Le tirage du 1° tour est consultable sur le site. Les matchs se joueront le 15 Novembre

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

Un tour de cadrage des coupes séniors a été organisé en commission : Mr Djamel BOUAZIZ de la commission des arbitres a effectué le tirage.

Les matchs sont à jouer le 16 NOVEMBRE 25.

Les rencontres sont sur le site du district.

MATCHS EN RETARD SENIORS

N JOUE		A JOUER	N JOUE		A JOUER
D1			D5 A		
05-oct	LAUZES/ ESTRABLIN	16-nov	07-sept	OISANS / PIERRE CHATEL	16-nov
26-oct	CHARVIEU CHAVAG / LA MURETTE	16-nov	05-oct	MAHORAIS GRENOBLE / ABBAYE 2	ARRETE
D2 A			D5 B		
			21-sept	POLIENAS / 4 MONTAGNES	16-nov
			21-sept	VOUREY 2 / NOYAREY 2	16-nov
28-sept	ASIEG / LA MURETTE 2	11-nov	D5 C		
D4 C			19-oct	ST HILAIRE COTE 2 / LA COTE ST A 2	16-nov
			D5 D		
21-sept	VELANNE / BILIEU	16-nov	21-sept	DOLOMIEU 3 / VALLEE DU GUIERS 2	16-nov
			28-sept	VALLEE L'HIEU 3 /BAT MONTGASC 2	16-nov
			19-oct	CORBELIN 3 / NIVOLAS 2	16-nov
D4 E			D5 F		
			07-sept	BILIEU 2 / CASSOL PASSAGEOIS 2	16-nov

28-sept	CS 4 ROUTES 2 / VALLEE DE L'HIEU 2	16-nov
D5 G		
05-oct	ESTRABLIN 3 / VAREZE 4	16-nov

VETERANS

DESICION DU COMITE DIRECTEUR DU 02 OCTOBRE 2025 : A PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 2025 POUR TOUTES LES RENCONTRES VETERANS COUPE ET CHAMPIONNAT UNE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) DOIT ÊTRE FAITE SUR UNE TABLETTE.

NE PEUVENT JOUER QUE DES LICENCIES FOOT LIBRE (PAS FOOT LOISIRS NI ENTREPRISES)

HORAIRE OFFICIEL 21H00 POUR TOUTES LES RENCONTRES.

ATTENTION A L'AMENDE (75€) SI PAS DE FMI OU PAS DE RETOUR DE FMI.

SUIVANT LES DEMANDES MARC MALLET EST PRET A FAIRE UNE FORMATION FMI SUR GRENOBLE ET SUR LE NORD ISERE.

Responsable : GILBERT REPELLIN : 07/86/40/95/23.

**Le président
Michel VACHETTA**

**La secrétaire
Annie BRAULT**



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 4 novembre 2025
Procès-Verbal N°728

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 14 novembre 2025 au lundi 17 novembre 2025

STADE PORTE VILLENEUVE

samedi 15 novembre 2025

PLATEAU U8 /U9 AJA VILLENEUVE A 10H

PLATEAU U10 AJA VILLENEUVE 3 EQUIPES A 13H

MATCH U15 D2 AJA VILLENEUVE / ST MARTIN D'HERES A 15H

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 15 novembre 2025

MATCH U13F FC2A / GF A BRION A 10H30

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 15 novembre 2025

PLATEAU U10 ASIEG 3 EQUIPES A 10H30

PLATEAU U11 ASIEG 3 EQUIPES A 10H30

MATCH U15 D3 ASIEG / FONTAINE A 14H

lundi 17 novembre 2025

MATCH COUPE ISERE ENT A 8 TURCS / ST MARTIN D'HERES A 20H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 15 novembre 2025

PLATEAUX U6-U9 FC MISTRAL 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 FC MISTRAL 3 EQUIPES A 12H30

MATCH U15 D1 FC MISTRAL / TOUR ST CLAIR FC A 16H30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 15 novembre 2025

PLATEAU U10 ABBAYE 3 EQUIPES A 10H

PLATEAU U11 ABBAYE 3 EQUIPES A 10H

MATCH U15 A 8 ABBAYE / MOIRANS A 12H

MATCH U15 D3 ABBAYE / PIERRE CHATEL A 14H

dimanche 16 novembre 2025

MATCH SENIORS COUPE ISERE ABBAYE / NOYAREY A 14H30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 15 novembre 2025

PLATEAU U6/U7 ABBAYE A 10H

dimanche 16 novembre 2025

MATCH SENIORS R1 F GF38 / ANNECY A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 15 novembre 2025

PLATEAU U8/U9 FC2A 4 EQUIPES A 10H30

PLATEAU U10 FC2A 3 EQUIPES A 12H30

PLATEAU U11 FC2A 3 EQUIPES A 12H30

MATCH U17 FC2A / VILLENEUVE A 15H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 15 novembre 2025

MATCH U13 CHALL GF38 3 EQUIPES A 10H

MATCH U16 R1 GF38 / ANNECY A 14H

dimanche 16 novembre 2025

MATCH U17 NAT GF38 / MONACO A 11H

MATCH U18 R1 GF38 / ANNECY A 15H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 15 novembre 2025

PLATEAU U8/U9 USVO A 3 EQUIPES A 10H

MATCH U12 USVO / SEYSSINS A 12H

PLATEAU U11 A 3 EQUIPES A 12H

MATCH U15 D3 USVO / ECHIROLLES A 16H



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 4 nov. 2025

Procès-Verbal N°728

TOURNOIS

Les règlements du tournoi en salle des 7-8 et 14 février du FCVH38 sont validés par la commission technique. (Catégories U6, U7, U8, U9, U10, U11, U13, U13F et U15F.)

FORMATIONS 2025-2026

A partir de cette saison seront autorisés à participer aux formations 4 personnes maximum par club /par session.

CFI FUTSAL U13-U15 LES 4 ET 5 DEC 2025 ST EGREVE

Liste des inscrits au 03/11:

M. BOUJNANE Soufiane FUTSAL PICASSO

CFI U6-U9 LES 12 ET 19 FEVRIER 2026 VOREPPE

Liste des inscrits au 3/11 :

BILLARD Killian	O. NORD DAUPHINE
FINET Boris	F.C. CHIRENS
GOZZO Jeremy	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
GRANGE Jerome	O. NORD DAUPHINE
PERRIER Brandon	F.C. BOURGOIN JALLIEU
ROUX Maxime	F.C. MOIRANS
SUGNY Oceane	CLAIX F
THOMAS Sebastien	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
ZOUAOUI Walid	F.C. MOIRANS

CFI U10-U13 LES 12 ET 19 FEVRIER 2026 VOREPPE

Liste des inscrits au 3/11 :

BENLATRECHE Nordine	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
BOURBIA Ramzi	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CHIRAT Michael	F.C. LA TOUR ST CLAIR
COHARD Ilan	FOOTBALL CLUB DE VOREPPE
COSINHA SOUSA Frederic	F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN

CUISSARD Noemie
DAGONNET Kevin
DESORMEAU Ilan
KALAI Jaoued
LOUNIS Karim
LOZZI Nina
MICHAUX Julia
MULLER Sebastien
PESENTI Nathan
PETRIER Melissa
SARAGOSA Benjamin

F.C PAYS VOIRONNAIS
U.S. LA MURETTE
L.C.A. FOOT 38
U.S. LA MURETTE
U.S. GIEROISE
GUC FOOTBALL FEMININ
GUC FOOTBALL FEMININ
F.C. CHIRENS
U.S. LA MURETTE
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN

FORMATION D'EDUCATEUR(TRICE) FUTSAL U13–U15

Le District de l'Isère de Football, avec le soutien de sa Commission Technique, organise une formation d'éducateur(trice) Futsal U13–U15 d'une durée de deux jours, qui se tiendra les **jeudi 4 et vendredi 5 décembre 2025 à Saint-Égrève**.

Objectifs de la formation :

- Encadrer les jeunes des catégories U13 à U15 dans le cadre de la pratique du Futsal (niveau Préformation).
- Favoriser le développement du Futsal au sein des clubs, que ce soit en salle ou sur des terrains extérieurs adaptés, auprès de jeunes joueurs et joueuses.

Public concerné :

- Accompagnateurs d'équipes
- Dirigeants, parents souhaitant s'impliquer dans l'encadrement ou l'entraînement en Futsal
- Éducateurs et entraîneurs, débutants ou confirmés

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

RETOUR SUR LE RASSEMBLEMENT INTER DISTRICTS U14F

CREPS de Vichy – 25 au 28 octobre 2025

Le RID U14F, c'est 12 délégations issues de la LAURAF, 140 joueuses, 8 arbitres et 40 personnes dans l'encadrement (chefs de délégation, staff technique, staff médical)

Au programme, 5 rencontres de 2×20' pendant 3 jours.

▪ **Dimanche 26/10**

10H15 : Isère – Loire : 0/4 (MT : 0/1)

Une première mi-temps relativement équilibrée où nous concédons un pénalty mais sommes bien en place. Ensuite, 3 blessures consécutives nous contraignent à disputer toute la 2^{ème} mi-temps à 8 contre 9 ; mais les filles se sont accrochées jusqu'à la fin du match malgré tout.

15H30 : Isère - Savoie : 1/1 (Victoire 3/2 aux T.A.B.)

But : Layna Amieux

Match nul globalement logique. Des occasions de part et d'autre. Les joueuses avaient à cœur de se relancer dans la compétition et d'oublier le match matinal perdu... Victoire aux TAB.

▪ **Lundi 27/10**

9H15 : Isère – Puy de Dôme : 3/1 (MT : 1/0)

Buts : Lucie Briz, Erynna Peltier, Goundo Toure

Après avoir subi sur les 1ères minutes, l'équipe a réussi à prendre le dessus au fur et à mesure de la rencontre pour mener 3/0 à 10 minutes du terme. Match globalement maîtrisé de notre part.

14H30 : Isère – Rhône B : 2/1 (MT : 1/1)

Buts : Elsa Briz, Goundo Toure

Un match référence pour notre sélection. Beaucoup d'engagement, de duels gagnés, une réelle envie de bien faire avec des enchainements de qualité dans le jeu (malgré des montants touchés et un pénalty manqué). Une victoire qui nous permet d'aborder le dernier jour avec une perspective de qualification.

▪ **Mardi 28/10**

10H15 : Isère – Haute-Loire : 4/1 (MT : 2/1)

Buts : Agathe Alexis-Giraud, Goundo Toure, Liza Soyer, Aniya Darif

Première mi-temps très timide de notre part. La suite fut beaucoup plus maîtrisée et les filles se sont fait plaisir avec un jeu offensif de qualité nous permettant de gérer la fin de la rencontre et d'assurer la qualification pour le Final Four.

Classement final 2025 :

1. LOIRE : 18 points
2. ISERE : 14 points
3. LYON & RHÔNE : 12 points
4. PUYDE DÔME : 6 points
5. SAVOIE : 5 points
6. HAUTE-LOIRE : 2 points

V : 4 points – Nul (victoire TAB) : 2 points – Nul (défaite TAB) : 1 point – D : 0 point

Les 4 équipes qualifiées pour le Final Four des 29-30 novembre sont l'Isère, la Loire, le Rhône A et l'Ain.

8 clubs sont représentés au sein de la sélection d'Isère :

- MOS 3R (Elsa BRIZ, Liza BRIZ, Liza Soyer)
- FC BOURGOIN JALLIEU (Camélia SAMOUDI, Erynna PELTIER)
- FC ECHIROLLES (Goundo TOURE)
- UNIFOOT (Lizon PACCALLIER)
- US LA MURETTE (Agathe ALEXIS GIRAUD)
- FC LA SURE (Luana LODATO)
- FC SEYSSINS (Aniya DARIF)
- US BEAUREPAIRE THODURE (Layna AMIEUX)

Une pensée pour Johanna FIZIR ONORATI (US La Murette) qui était prévue dans la sélection mais qui a été opérée de l'appendicite la veille de notre départ ; bon rétablissement à elle !

Deehna NASRI a représenté l'Isère, à l'arbitrage ; félicitations à elle également...!

Encadrement : Karl PLANCHE, Julie TISSINO, Jérémy HUGONNARD-ROCHE



INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](https://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 25/26	
20/11/2025	Cournon d'Auvergne (63)
25/11/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
17/12/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
29/01/2026	Annecy (74)
12/02/2026	Salaise sur Sanne (38)*
10/03/2026	Cournon d'Auvergne (63)
09/04/2026	Blavozy (43)*
15/06/2026	St-Priez-en-Jarez (42)

(* Journées complémentaires qui ne sont pas encore disponible à l'inscription sur maformation.fff.fr)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/simple/ouverture-des-inscriptions-diplomes-federaux-2025/>

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.ff.fr